

**Groupement d'Exploitation Hydraulique Ouest
Division Production Ingénierie Hydraulique**

Vos références :

Nos références : FD – 16/030

Interlocuteur : François DELWARDE

Francois.delwarde@edf.fr

Téléphone : 02-99-16-37-55

**Objet : Activités subaquatiques aux abords de l'usine
marémotrice de La Rance (Sentier marin BIZEUX)**

Dinard, le 31/07/2016

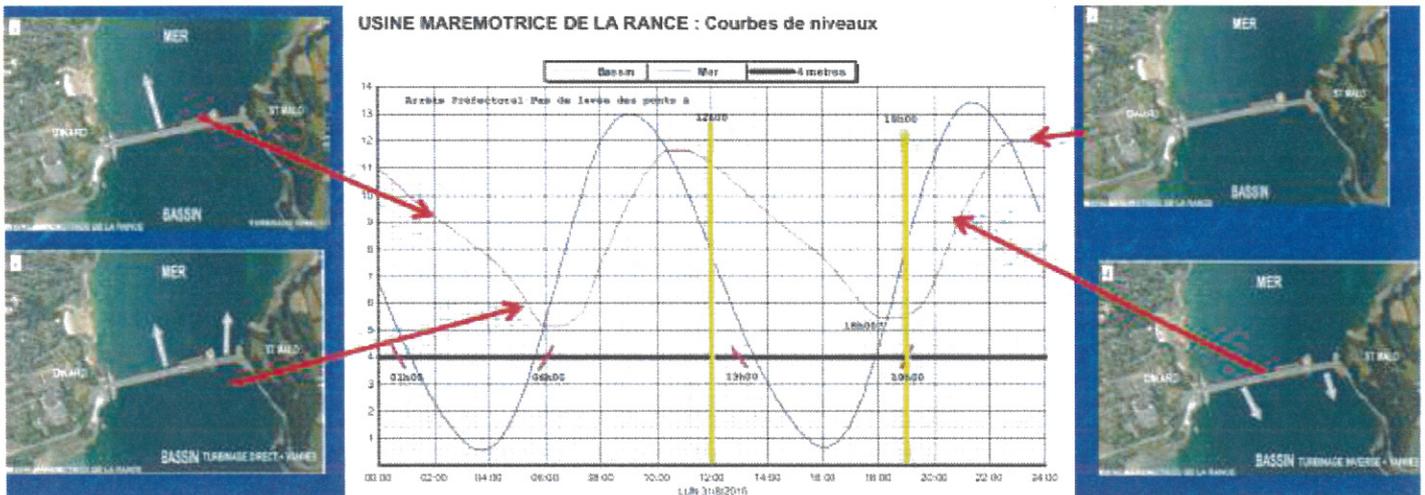
Madame, Monsieur le Président,

En tant que responsable de l'usine marémotrice de La Rance, je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous sensibiliser aux risques liés aux plongées sur le site de Bizeux situé entre Saint-Malo et Dinard et à l'aval direct de l'usine de production hydroélectrique exploitée par EDF.

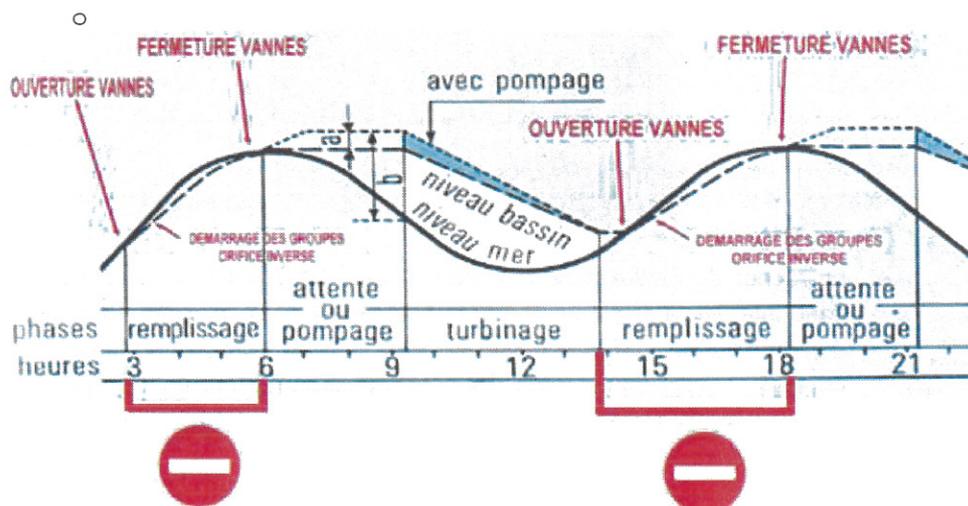


- Le rocher de Bizeux, site très attractif pour les plongeurs, a sa partie SUD localisée en zone interdite à la navigation, à la baignade et aux activités nautiques et subaquatiques d'après l'arrêté 2016/030 (mise à jour de l'AP de 1966 – Voir carte en annexe). Or, nous constatons trop souvent des plongeurs réalisant le tour complet de l'îlot en pénétrant en zone interdite s'exposant ainsi aux courants d'attrait de l'usine marémotrice. Cette pratique, pour la sécurité de tous, est à proscrire.

- Les périodes de plongée sur Bizeux doivent être sélectionnées en fonction du fonctionnement de l'usine marémotrice afin de prévenir tout accident. Ainsi, nous déconseillons en accord avec la **FFESSM 35 (Présentation 05/04/2016 – CTD35)** :
 - o Toutes activités subaquatiques lorsque le coefficient de marée est $>$ à 90. Les courants mis en jeu au jusant et à flot sont trop importants et les temps d'étales très limités dans le temps.



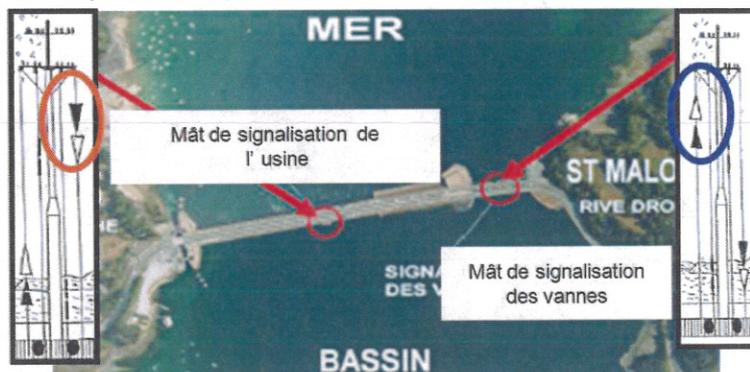
- o Toutes activités subaquatiques en présence de **courants de flot** (marée montante) qui se caractérisent à l'usine marémotrice de La Rance par la phase de remplissage du bassin avec ouverture des 6 vannes côté Saint-Malo et le passage de l'eau par les 24 groupes de production. Le risque principal étant de se faire entraîner en direction de l'usine marémotrice. L'ouverture des vannes au barrage est réputée inaudible sous l'eau mais instaure très rapidement un courant transverse dangereux passant dans l'anse sud de Bizeux.



- Afin de préparer **au mieux** vos plongées, EDF publie les courbes de niveau sur le site :

<http://www.bretagne-info-nautisme.fr/Previsions-de-niveau-en-Rance-a-7.html>

- Lors de vos plongées, veillez à vous référer aux **deux** dispositifs indépendants sur le barrage appelés « **mâts de signalisation** » dont les positions changent dès la mise en Marche ou à l'Arrêt des groupes de production OU l'Ouverture/Fermeture des vannes du barrage. Ces dispositifs indiquent également le sens des courants.



- Joint à ce courrier, un A4 recto/verso synthétisant la signification de ces mâts de signalisation que je vous invite à **imprimer et remettre aux personnes encadrant les plongées depuis le bateau** (possibilité d'envoi par mail sur demande – voir interlocuteur en entête)
- Pour tout questionnement lors de vos plongées, l'écluse de l'usine marémotrice de La Rance est joignable 24H/24H au **02.99.16.37.37** ou **VHF Canal 13**. Il vous est conseillé de vous signaler auprès de l'éclusier lors de votre venue sur site. Les modifications de programmes de production liés à des aléas techniques ou à des conditions d'exploitation particulières se traduiront par un changement d'état des mâts de signalisation du barrage sur lesquels je vous invite encore une fois à garder un œil pendant toute la durée de la plongée. L'éclusier, affecté en premier lieu au passage des bateaux, ne sera pas toujours en mesure de vous prévenir immédiatement d'un aléa sur l'usine.
- Nous vous invitons enfin lors de votre venue sur ce site à venir visiter le **Centre d'Information au Public** situé en rive gauche du barrage de La Rance. Cette visite vous permettra de parfaire vos connaissances sur le fonctionnement du barrage et appréhender au mieux les risques associés à son exploitation.

Je reste à votre disposition pour toute interrogation qu'évoquerait ce courrier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le président, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Paul BOUHERET, Directeur du GEH OUEST



Annexe 1 :

ANNEXE à l'arrêté n° 2016/030 du 30 mars 2016

